

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 6 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni au foyer rural de Grainville afin de respecter la distanciation, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Madame REQUILLART Caroline, Maire déléguée, Monsieur Eric BONNEAU, 1^{er} Adjoint, Madame Nathalie HAUCHECORNE, 2^{ème} Adjoint, Madame Martine LOISON, 3^{ème} Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Eric HOBBE, Monsieur Philippe HUVELIN, Monsieur Bruno LANG, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur LEFEVRE Anthony, Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Céline LETELLIER, Madame Sylviane SOSTE.

Étaient excusés : Monsieur Daniel COSAQUE qui donne pouvoir à Monsieur Daniel BLAVETTE, Monsieur Wilfried DUHAMEL, Monsieur Eric FERREIRA, Madame Laëtitia VAQUIN, Monsieur Wilfried MEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Martine LOISON.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 qui fait ressortir les résultats ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|---------------|--------------|
| Dépenses : | 560 127,53 € |
| Recettes : | 586 629,95 € |
| EXCÉDENT 2019 | 26 502,42 € |

INVESTISSEMENT :

| | |
|---------------|--------------|
| Dépenses : | 561 629,05 € |
| Recettes : | 583 565,99 € |
| EXCÉDENT 2019 | 21 936,94 € |

Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire donne ensuite la parole à Monsieur Philippe HUVELIN et se retire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019.

Monsieur Daniel BLAVETTE reprend la présidence de la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2019 en parfaite corrélation avec le Compte Administratif 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de Gestion 2019.

DÉLIBÉRATION POUR AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- Constatant que le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :
138 131,56 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | <i>EUROS</i> |
|--|------------------------------|
| A RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT : DEFICIT : | 26 502,42 € |
| B RESULTAT REPORTER DE N-1 EXCEDENT : DEFICIT : | 111 629,14 € |
| C RESULTAT A AFFECTER (= A+B) | 138 131,56 € |
| D Solde d'exécution de la section d'investissement EXCEDENT : DEFICIT : | 31 198,79 € |
| E Restes à réaliser de la section d'investissement : Dépenses Restes à réaliser de la section d'investissement : Recettes | 207 908,00 € 187 934,00 € |
| G Solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (= E-F) EXCEDENT (+) de financement OU besoin (-) de financement | - 19 974,00 € |
| H BESOIN DE FINANCEMENT (= D+G) | 51 172,79 € |
| 1 AFFECTATION DE C En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H) | 51 172,79 € |
| 2 Affectation facultative complémentaire en réserves au 1068 | 86 958,77 € |
| 3 Report en fonctionnement au compte R 002 (= C-H) | |
| Pour mémoire en report en investissement au compte D 001 (= D) au compte R 001 (=D) | 31 198,79 € |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Monsieur Daniel BLAVETTE présente le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 690 530,77 € et pour la section d'investissement à 326 766,79 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2020 tel que présenté.

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020 et de voter les taux suivants :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 15,61 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 35,37 %

CONTRAT DE LOCATION DE SANITAIRES - ECOLE DE GRAINVILLE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de PORTAKABIN concernant la location de sanitaires pour l'école de Grainville.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec PORTAKABIN.

CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE « COMMUNICATION ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une commission communication.

Après délibération, les membres de la commission communale sont :

Madame Céline LETELLIER, Madame Caroline REQUILLART, Madame Nathalie HAUCHECORNE, Monsieur Eric BONNEAU, Monsieur Daniel COSAQUE, Monsieur Bruno LANG.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE - AUTORISATION

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives.

Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CNAS (élus et agents).

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer deux délégués au C.N.A.S.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner :

- Collège des élus : Monsieur Daniel BLAVETTE
- Collège des agents : Madame Stéphanie HARVUS FERREIRA.

DÉLIBÉRATION POUR VENTE DU TRACTEUR « FERRARI ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre d'achat du tracteur FERRARI a été présentée par « Jardin plume d'Auzouville sur Ry », à hauteur de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'offre d'achat du tracteur FERRARI, à hauteur de 1 000 €,
- De sortir le véhicule de l'inventaire communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES.

• Bassin de rétention « Cressenville »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan du futur bassin de rétention qui sera créé par le SYMA « route de Grainville » à Gaillardbois-Cressenville.

• Moto-cross.

Monsieur Mikaël LEMAITRE signale que deux moto-cross circulent à une vitesse excessive sur le chemin derrière de château de Cressenville principalement le week-end et précise que cela représente un danger pour les piétons.

Monsieur le Maire indique qu'il se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible de faire (pose d'un panneau interdiction de circuler aux engins motorisés, interdiction aux deux roues...).

• Balise de signalisation « rue du Claquedent ».

Madame Marie-José LECOINTRE signale que les balises de signalisation à l'entrée de la « rue du Claquedent » depuis la RD 6014 ont disparu et qu'il est nécessaire qu'elles soient réinstallées.

Madame Caroline REQUILLART indique le même problème à « Brémule ».

Monsieur le Maire indique que 4 balises seront commandées.

• Baignade dans la mare de Gaillardbois-Cressenville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la baignade de plusieurs enfants dans la mare de Gaillardbois la semaine dernière, des panneaux ont été commandés et un courrier a été envoyé aux familles des enfants concernés.

- **Terrain de jeux « Cressenville ».**

Monsieur Anthony LEFEVRE demande si le terrain de jeux de Cressenville a été nettoyé suite aux dépôts sauvages.

Monsieur le Maire indique qu'il a sermonné la personne ayant déposé des déchets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.